

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Rapport de la Commission financière</b><br/><b>Comptes 2003</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Membres de la commission :**

|                              |                                                                                                                                                  |                                                                                                                               |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mmes et MM.                  | Pierre-Alain Borel<br>Katia Babey<br>Théo Bregnard<br>Charles Bühlmann<br>Isabelle Drône<br>Alex Fischli<br>Frédéric Hainard<br>Patrick Herrmann | Laurent Iff<br>Laurent Kurth<br>Philippe Lager<br>Sylvia Morel<br>Cédric Schweingruber<br>Pierrette Ummel<br>Jean-Pierre Veya |
| Chef du service<br>financier | René Barbezat                                                                                                                                    |                                                                                                                               |
| Conseil<br>Communal          | Charles Augsburg<br>Didier Berberat<br>Lise Berthet                                                                                              | Georges Jeanbourquin<br>Claudine Stähli-Wolf                                                                                  |

**Personnes excusées, mercredi 17 mars 2004 :**

|             |                                |                                  |
|-------------|--------------------------------|----------------------------------|
| Mmes et MM. | Katia Babey<br>Didier Berberat | Frédéric Hainard<br>Sylvia Morel |
|-------------|--------------------------------|----------------------------------|

**Personnes excusées, mercredi 24 mars 2004 :**

|     |              |                |
|-----|--------------|----------------|
| MM. | Alex Fischli | Philippe Lager |
|-----|--------------|----------------|

**Personnes excusées, mercredi 31 mars 2004 :**

|     |                                                   |                              |
|-----|---------------------------------------------------|------------------------------|
| MM. | Théo Bregnard<br>Alex Fischli<br>Frédéric Hainard | Laurent Iff<br>Laurent Kurth |
|-----|---------------------------------------------------|------------------------------|

---

**Constitution du bureau**

|                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| Présidence :      | M. Pierre-Alain Borel |
| Vice-présidence : | Mme Pierrette Ummel   |
| Rapporteuse :     | Mme Sylvia Morel      |

## **Introduction**

En début de séance, il est rappelé que le règlement de la commission financière n'est toujours pas établi. Un projet sera préparé par le Conseil communal et la commission financière sera réunie pour en débattre.

Le Président de la Ville ouvre la séance en indiquant que le déficit est inférieur de 1,7 mio par rapport au budget, malgré l'environnement difficile et les changements intervenus dans le domaine de la fiscalité. Le Conseil communal est satisfait car les comptes ont été bien tenus et le budget assez bien respecté. Le Conseil communal est reconnaissant envers les chefs de service pour les efforts fournis.

Mme Lise Berthet, Directrice des finances, explique les grandes variations entre les comptes et le budget. La commission a reçu un document permettant une meilleure lecture des comptes et qui explique les principales variations (voir annexe « Note à l'intention de la commission financière concernant les comptes 2003 »).

## ***Améliorations substantielles :***

**Instruction publique :** La différence est uniquement due aux charges de personnel en raison de remplacements faits suite à des retraites ou des départs, par du personnel plus jeune avec des salaires inférieurs. Ce point était déjà apparu dans les comptes 2002. Ce phénomène ne devrait pas se reproduire dans les comptes 2004 puisque le budget a été calculé en tenant compte de cet élément.

**Cifom :** Il s'agit d'une évaluation qui fluctue selon le nombre d'élèves.

**Indemnités d'assurance perte de gains TP :** Les cas d'accidents ou de maladie de longue durée n'ont pas été déclarés immédiatement à l'assureur, ce qui fait que la commune a été remboursée sur une seule année. Aujourd'hui, la situation a été rattrapée et les comptes sont à jour. Les recettes ne pouvaient être comptabilisées comme des actifs transitoires puisqu'elles n'étaient pas connues du service des finances.

**Police :** L'effectif de la police est inférieur aux prévisions budgétaires.

**Vente d'actions Ensa :** Il s'agit de la vente de 2'012 actions nominatives à CHF 1'000.- (valeur nominale) qui ont été vendues pour CHF 2'000.-. La Ville a encaissé 4,024 mios d'où le bénéfice de 2,012 mios qui apparaît dans les comptes puisque celles-ci figuraient pour 2,012 mios au bilan.

**Dépenses supplémentaires**

**SIC** : Des frais de câblage, une augmentation de la capacité mémoire, et l'implantation du logiciel SAP aux RH et à la Gérance ont provoqué des dépassements de budget.

**Heure bleue** : Le Conseil communal a décidé d'installer la billetterie au Théâtre et d'en faire à terme une billetterie qui fonctionnerait pour l'ensemble de la Ville. Ceci n'était pas prévu au budget puisque les décisions quant au lieu d'installation et à son fonctionnement n'étaient pas encore prises lors de l'établissement du budget.

**MIH** : A la suite du cambriolage du Musée d'horlogerie de Genève en décembre 2002, le système de sécurité du MIH a été vérifié. Il est apparu qu'on pouvait entrer facilement dans le musée, même avec une alarme reliée à la police, car les vitres sont en verre normal et elles ne sont pas protégées par des grilles. Il n'était pas pensable de venir devant le Conseil général avec une demande de crédit pour mise en conformité en expliquant la situation. Le Conseil communal a donc procédé par étapes, en n'étant pas tout à fait respectueux du règlement. Un mandat a été donné à EGS pour une surveillance constante et ce jusqu'à la fin des travaux. Un rideau sécurisé, discret, a aussi été installé à l'entrée, et un autre sera installé à l'intérieur pour séparer l'exposition des autres lieux publics. D'autres frais ont dû être engagés en 2004 qui ne figurent pas au budget. A ce jour, la surveillance a déjà coûté CHF 144'000.-.

**SIS** : Il s'agit d'heures supplémentaires faites par les employés.

**Redevances et intérêts versés par SIM** : Augmentation légère de la redevance, mais diminution des intérêts puisque SIM a réduit sa dette envers la Ville et que le taux moyen d'emprunt de la Ville est actuellement plus bas.

**Analyse des recettes fiscales**

- L'impôt à la source a diminué. Il s'agit de chiffres fournis par l'Etat et celui-ci n'a donné aucune explication.
- La provision calculée à fin 2002 de CHF 3'150'000.- qui concerne le retard d'enregistrement des actes de défaut de biens dus au non-paiement d'impôts a été utilisée. Néanmoins, la perte réelle dans les comptes 2003 est de CHF 4'453'202.24 soit de CHF 1'953'202.24 supérieure au budget. Il aurait fallu prévoir un montant plus important au budget 2003.

Les responsables de ces pertes touchent toutes les catégories de contribuables.

- Lorsqu'une demande d'adaptation de tranches est envoyée, les ajustements de tranches sont faits selon les données transmises par les personnes, qui ne sont pas toujours exactes. Des arrangements particuliers sont accordés au vu des montants contestés, mais l'Etat surveille ces négociations.

Sur un poste de débiteurs totaux de 47,6 mios, il y a 28 mios qui représentent un solde à payer de 2003 alors que le montant arriéré s'élève à 19,5 mios. Il faut considérer que ce dernier montant comprend des débiteurs de taxations 2002 qui ont été taxés en 2003. Le contentieux de l'Etat suit de manière très stricte la gestion des arriérés.

Il faut s'attendre à devoir enregistrer plusieurs millions de pertes ces prochaines années dans les comptes.

- L'abaissement de la quotité de 104 à 100, soit 4 millions, n'était pas prévu au budget puisque le référendum a été lancé à la suite de l'approbation du budget 2003.

Au budget 2003, nous avons prévu pour les personnes physiques un montant de 89 mios avec un indice à 104, et le résultat des comptes 2003 est de 89,7 mios avec une base à 100. L'abaissement du coefficient correspond bien à une diminution de recettes de 4 millions qui est compensée par des recettes supplémentaires sur les taxations 2002.

## **Discussion générale**

### **Perte sur débiteurs**

La reprise du contentieux de la Ville par l'Etat engage une nouvelle discussion. L'aggravation du déficit de l'Etat dû à cette reprise est de 8 mios selon lui. La commission demande qu'un courrier du Conseil communal soit envoyé à l'ensemble des députés afin de fournir des explications détaillées du dossier. Puisque La Chaux-de-Fonds est montrée du doigt, au moment où l'on ouvre le dossier de la péréquation et l'on traite le dossier de la CODETA au niveau cantonal, cette annonce de l'Etat est dommageable. Il faut que les députés soient informés.

L'idée du courrier va être discutée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

### **MIH**

Un commissaire propose que la commission financière permanente ou la sous-commission de celle-ci soit consultée si des investissements doivent être consentis pour un montant supérieur aux limites du Conseil communal.

**Dissolution de réserves**

Les réserves, soit Eau-réserve, Eau préfinancement Presta-Jogne et la provision d'assainissement de GANSA ont toujours été comptabilisées séparément au bilan des S.I.. Elles figuraient globalement dans les réserves de la Ville pour CHF 21'432'412.64 au 31.12.2002. Cette réserve a été transférée à SIM SA, suite à la création de la société sous déduction des montants relatifs à l'eau qui subsistent au bilan de la Ville ainsi que celle constituée pour l'assainissement de Gansa pour CHF 3'520'000.-.

Sous le chapitre **réserves** (p. 132), elles apparaissent comme suit :

- Eau réserve pour CHF 851'322.15
- Eau préfinancement Presta-Jogne pour CHF 5'946'207.80.

A la demande du Service des communes, une réserve pour « risques à futur » a été constituée comprenant la somme de CHF 22'719'000.- alors que CHF 27'766'664,70 étaient attribués à la fortune nette.

**Absentéisme**

Il est difficile de savoir si l'absentéisme est en augmentation.

Malheureusement, le Conseil communal n'a pas d'autres informations que les comptes. De plus, dans les comptes, il n'y a que l'absentéisme au-delà de 6 mois, donc les absences de longues durées, puisque les assurances n'interviennent pas avant. Les autres absences sont entièrement supportées par la Ville. Actuellement, au niveau de la gestion des ressources humaines, il n'est pas possible de gérer les absences, pour cause de manque d'effectifs. Ces statistiques font partie du programme de sécurité et santé au travail et devront être établies dès que possible. L'estimation qui peut être faite fait penser que l'absentéisme, de longue durée, accident, maternité et service militaire, est de l'ordre de 85 à 90 postes pour un effectif d'env. 1'000 postes. De plus, les problèmes rencontrés ne sont pas seulement financiers, il y a aussi le stress supplémentaire généré par l'absence ; ces statistiques permettront de mieux connaître les raisons des absences et de faire une certaine prévention.

Si la Ville décidait de changer le délai d'indemnité avec les assurances et de passer de 6 mois à 3 mois, les cotisations seraient plus élevées et cela ne résoudrait pas le problème, mais le Conseil communal va voir ce que font les autres villes et l'Etat.

**Location de salles**

Une liste complète des locations qui sont payées par les sociétés sportives à la Ville qui inclut les différents sports pratiqués en Ville et notamment les sports de glace a été demandée, elle a été distribuée à la séance du 31 mars.

**Emprunts**

La Ville paie encore des emprunts à 5%. A chaque fois que cela est possible, la Ville demande un remboursement anticipé avec de nouveaux emprunts à taux préférentiels. En début d'année, il a été possible de rembourser un certain nombre d'emprunts. Ainsi, la Ville a pu emprunter plusieurs dizaines de millions à des taux très favorables.

**Réserves obligatoires**

La liste de toutes les réserves se trouve dans la brochure Compte et Rapport financier, juste avant le rapport du Conseil communal. Ces dernières sont toutes obligatoires.

**Discussion de détail*****230 - Bâtiments industriels***

Ce poste sera encore dans les comptes l'année prochaine et ensuite il disparaîtra, puisque le bâtiment est vendu.

***330 - Office des apprentissages***

Une recette de CHF 20'609.- apparaît dans les comptes. Auparavant, ces produits venaient en déduction du compte 330 352 0200. Ce changement est dû à un courrier transmis par le Chef du service financier qui indiquait qu'il ne fallait pas que des recettes soient portées en diminution des dépenses, manière de faire qui viole l'art. 15 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes.

***500 - Secrétariat des affaires culturelles***

La billetterie fait partie des affaires culturelles. Cette affectation au sein de l'administration est temporaire car il y a plusieurs problèmes à régler. Si elle avait été installée à Infocité, il aurait fallu trouver une solution avec les horaires qui sont trop restrictifs.

Une autre option est de donner un mandat d'exploitation à la Fondation, mais il faut d'abord finaliser la constitution de la nouvelle fondation avec Musica-Théâtre et le TPR.

En attendant et temporairement, elle a été affectée aux affaires culturelles. Il faut savoir aussi que la billetterie rapporte un petit montant par billet qui revient à la Ville.

***514 - Musée des Beaux-arts***

Une pension de retraite est versée à Mme Paul Seylaz bien qu'elle n'ait jamais travaillé au musée. Elle est l'épouse de l'ex-conservateur. Comme une petite partie des collections lui appartenait, au moment de son départ à la retraite, il a été décidé de lui verser une petite retraite plutôt que de lui payer les collections. Aujourd'hui, c'est son épouse qui en bénéficie. A son décès, toutes les collections reviendront au musée.

**520 - Office des sports**

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 398'000.-. L'effectif du personnel est bien de 2,5 postes mais le service s'est séparé d'une secrétaire, qui était en maladie longue durée, et dont le salaire a continué à être payé dans les comptes de l'année dernière. Ce qui ne ressort cependant pas, c'est le remboursement de la Bâloise qui figure dans le compte 600 436 3200 « remboursement des assurances », compte qui figure dans les finances.

**522 - Exploitation de la piscine**

Il y a eu un réajustement de l'effectif concernant les problèmes de sécurité, et les problèmes d'incivilités sont réglés à la piscine des Mélèzes, ce qui ne veut pas dire que d'autres ne surgiront pas. Il avait été constaté que les gardes-bain étaient un peu jeunes, mais des contacts avec la police locale ont été pris et les problèmes sont résolus.

Pour les Arêtes, il y a eu des problèmes récemment, qui ne tiennent qu'à quelques personnes qui ont pu être identifiées puisqu'elles se sont blessées avec le verre. Le système va être changé pour éviter ce type de problèmes qui sont moins liés à des problèmes de grosses turbulences et de violence qu'à des gens qui font un peu les fous et qui s'accrochent aux séparations en verre. Il peut aussi s'agir de l'ancienneté du verre.

**610 - Contributions**

Sous Impôts – Personnes morales – Comptes d'insuffisance, on trouve un montant de CHF 7'400.-. Ce montant est faible puisque aux comptes 2002, il était de 1.5 mio. Ce chiffre dépend de l'Etat et aucune explication ne peut être donnée.

**716 - Enlèvement des déchets non valorisables**

Il y avait eu un certain nombre d'évaluations sur les pertes sur débiteurs, et il a été décidé de les prélever tous les deux ans et de s'économiser ainsi un certain nombre de frais. On a donc trouvé un système de gestion administrative plus économique que prévu et cela a stabilisé la taxe déchets. D'autre part, le demi-poste de comptable n'est pas compté dans le montant ce qui fait que les frais sont plus élevés que ce que l'on voit. L'étape suivante est la mise en commun du ramassage des déchets avec Le Locle et cela permettra de maintenir la taxe au montant actuel.

Les frais concernant l'incinération ont été réduits ce qui a une incidence sur la taxe déchets. Au niveau de Cridor, ces 3 dernières années, on a réduit de CHF 5.- à la tonne, soit CHF 215.- en 2001 et CHF 205.- au dernier exercice. On procède prudemment par étapes, car pour obtenir ces résultats, il faut que l'usine puisse travailler en pleine charge. Pour y parvenir, il faut chercher des ordures en dehors de la zone d'apport. De nouvelles usines sont en construction et on pourrait se retrouver, comme à certaines époques, en surcapacité. Il faut donc consolider les partenariats. On avait annoncé un prix de CHF 190.- la tonne à terme, Cridor a atteint cet objectif car dans l'intervalle la société doit payer

CHF 26.- à la tonne de taxes diverses fédérales, cantonales et communales. Avec cette évolution, du côté de l'usine, on devrait avoir une atténuation de la taxe déchets.

Néanmoins, pour envisager une nouvelle baisse, il faudrait soit faire encore des économies importantes sur le ramassage soit modifier le système de la taxe

#### **481 - Clinique dentaire**

L'excédent de charges d'environ CHF 400'000.- de ce service a plusieurs causes :

- Il y a eu des problèmes liés notamment à de nombreuses absences pour maladie et pour un deuil à l'étranger de la Directrice.
- En matière d'orthodontie, le plus souvent, la totalité ou la plus grande partie du devis est payée au départ, donc sur une année, et ensuite le travail peut être fait sur plusieurs années. De plus, il y a eu des travaux qui ont dû être fait gratuitement, car il y a eu des erreurs.
- Une nouvelle orthodontiste qui a dû se former.

Début 2004, les mesures suivantes ont été prises : le service a fusionné avec le service médical des écoles pour créer le Centre de santé scolaire, d'où l'économie d'un demi-poste, puisque le médecin scolaire va assumer la direction de la clinique dentaire. Il n'y a plus qu'un secrétariat. De plus, à l'avenir, des acomptes plus réguliers en matière d'orthodontie seront demandés en fonction du travail effectué ; et la décision a été prise de passer les points de CHF 3.10 à CHF 3.20 au 1<sup>er</sup> mars de cette année, la déduction sociale étant appliquée ensuite. Les dentistes privés sont souvent à CHF 3.20, CHF 3.30 voire CHF 3.90 pour certains. Un groupe de contact avec les dentistes de la Ville, qui est une aide notamment pour l'achat de matériel et la facturation, a été créé.

D'autres mesures vont être prises : un projet de logiciel assez cher avait été envisagé, mais une solution moins onéreuse et plus simple a été trouvée. Il ne se fera plus de dépistage systématique, les parents décideront s'ils préfèrent le faire à la clinique dentaire ou chez leur dentiste. La procédure sera ainsi la même que pour les vaccinations. Cela permettra de limiter le temps consacré par année au dépistage, car, assez souvent, les parents vont de toute façon chez le dentiste de famille. Quoi qu'il en soit, tous les enfants seront dépistés car les parents devront fournir une attestation signée de leur dentiste de famille.

Dès 2004, le service médical et la clinique dentaire seront dans le même chapitre budgétaire, mais il y aura tout de même des indications en fonction du personnel dentaire, médical et administratif, ce qui permettra de tirer certaines conclusions quant à la rentabilité de la clinique.

**870 - SIS**

Une réunion a eu lieu le 23 mars avec une délégation de la Fédération des sapeurs-pompiers (Président et Vice-président) et le Service des contributions. A cette occasion, il a été signalé que le Tribunal fédéral avait décidé que les soldes des sapeurs-pompiers n'étaient pas soumises à l'AVS. Cela peut-il remettre en question la décision cantonale ?

En ce qui concerne le forfait de déduction, les contributions examinent la possibilité de le revoir à la hausse, à CHF 3'900.- (CHF 3'200.- de déduction sur les soldes + 20%, au minimum CHF 700 de déduction sur le revenu accessoire) contre CHF 3'200.- annoncés.

Une nouvelle discussion a été entamée pour obtenir une déduction forfaitaire supplémentaire pour les frais effectifs, par exemple l'utilisation des véhicules privés pour se rendre sur les lieux d'exercices et d'interventions, nettoyage des habits, etc.

A propos du blocage de toutes les déclarations d'impôts des sapeurs-pompiers volontaires, il a été précisé par le Service des contributions qu'ils ne seront pas taxés sur les soldes déclarées tant et aussi longtemps qu'une décision définitive ne sera pas prise et appliquée à l'ensemble du canton. Il faut savoir qu'à ce jour seuls les sapeurs-pompiers volontaires des Montagnes neuchâteloises ont été avisés de cette décision et le SIS leur a remis une attestation. Les sapeurs-pompiers des autres communes n'ont pas été informés par le Service des contributions.

Une motion au niveau fédéral a été déposée afin de modifier la LHID, loi qui aurait aussi des conséquences sur les impôts cantonaux et communaux. Elle demande que les sapeurs-pompiers soient exonérés, du moins partiellement, puisqu'il s'agit d'un devoir public comme le fait d'appartenir à un Grand conseil, où par exemple les jetons de présence ne sont pas taxés.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents (10).

Le rapporteur

Sylvia Morel